NAO Commerciale 2024 : Tout ça pour ça !!

Notre objectif était simple, **défendre votre pouvoir d'achat.**

Alors que nous sommes bientôt en juin, cette négociation touche enfin à sa fin.

Pourquoi nous continuons de refuser les propositions de la Direction ?

1. Une proposition insuffisante

Alors qu'une réforme de la rémunération des conseillers était engagée, le départ d'Isabelle Hebert a forcé la Direction commerciale à faire des propositions dans l'urgence, loin des nécessités en termes de pouvoir d'achat.

2. Un budget présenté comme étant un des plus important de ces dernières années

En réalité c'est absolument non comparable aux années précédentes puisque cette année, le budget alloué aux augmentations Individuelles des managers est intégré.

Nous nous félicitons néanmoins d'obtenir la transparence réclamée sur ce point depuis de nombreuses années.

3.La Direction prend des mesures fortes pour répondre aux défis structurels d'embauche et de fixation des conseillers débutants.

Seulement, ce sujet ne peut être pris uniquement par le prisme de la rémunération mais doit faire l'objet d'un plan et de moyens en conséquence allant des sources de candidatures jusqu'au modèle d'accompagnement en passant par la formation continue etc.

Comme les débutants ont pu nous le dire : " augmenter les paliers c'est bien, mais si de toute façon on ne les atteint pas...ça ne sert à rien !"

En 2024 si vous êtes un conseiller avec une ancienneté de plus de quatre ans sans mission, cette négociation entre la Direction et le nouveau syndicat majoritaire vous apportera 40€ bruts mensuels d'allocation forfaitaire de frais.

Cela est très éloigné des demandes de la CFDT qui étaient pour une augmentation du salaire brut et permettant ainsi une amélioration significative du pouvoir d'achat.

Et maintenant attention… l'autre « mesure phare » de ces NAO… roulement de tambours…. L'adaptation du barème de commission sur production :

Assiette	Age de l'assuré	Taux de pondération Actuelle	Proposition NAO 28 mars 24	Clôture NAO 28 mai 24
PA <= 20 k€	<= 43 ans	80 à 120%	125%	120%
PA <= 20 k€	44 à 49 ans	70 à 95%	95%	95%
PA <= 20 k€	50 à 55 ans	70 à 95%	80%	85%
PA <= 20 k€	56 à 61 ans	40%	40%	40%
PA <= 20 k€	>= 62 ans	11,5%	11,5%	11,5%
PA > 20 k€				
Frais sur PU		300%	290%	290%
1% x part de PU entre 10 et 500 k€			290%	290%

Tout ça pour ça !

Pour la CFDT, le 28 mars, c'était NON et le 28 mai c'est toujours NON !

Plus d'infos sur CFDT-lamondiale.fr

Vos représentants

SEBASTIEN DUBOIS
Délégué Syndical Central Adjoint
06 60 66 57 43

FLORENT MARECAUX
Délégué Syndical
06 14 96 58 62

LAURENT GARNIER
Elu Titulaire
06 07 83 29 59

NADIA ZERROUGUI
Représentante Syndicale
06 92 49 41 17